L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF

Commission des FINANCES

SÉNAT

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Projet de loi de finances pour 2027

La mission **« Administration générale et territoriale de l'État »** (AGTE) retrace les crédits affectés à l'administration territoriale de l'État, à la vie politique et au pilotage des principales politiques du ministère de l'Intérieur. Pour 2027, ces crédits représentent **5,2 milliards d'euros en autorisation d'engagement (+ 4,5 % par rapport à 2026) et 5,5 milliards en crédits de paiement (+ 8,6 % par rapport à 2026)**.

Le **programme 232 « Vie politique », par son quasi-doublement (+ 287 millions d'euros** en AE comme en CP), porte l'essentiel de la progression des crédits de la mission, en raison des **échéances électorales de 2027**.

La mission apparaît tout de même **relativement préservée dans un contexte budgétaire contraint**. Le rapporteur spécial a proposé à la commission des finances d'**adopter les crédits de la mission.**

Évolution des crédits de paiement de la mission AGTE

(en milliards d'euros)

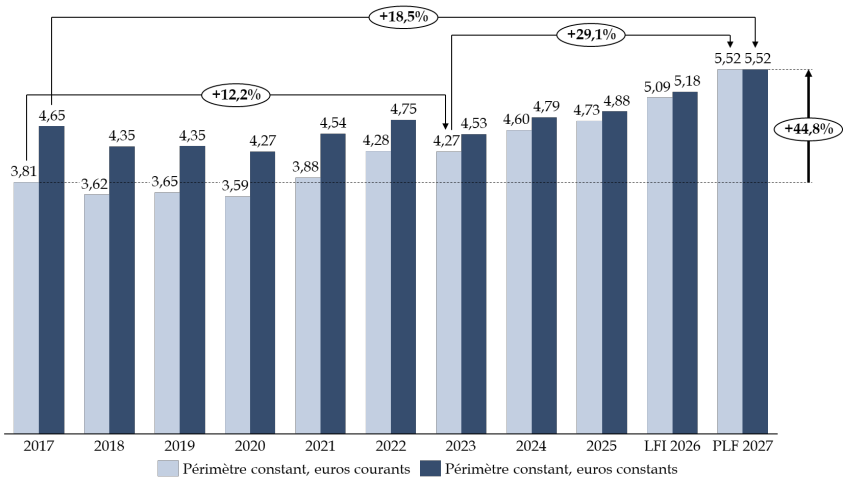

Source : commission des finances d'après les documents budgétaires.

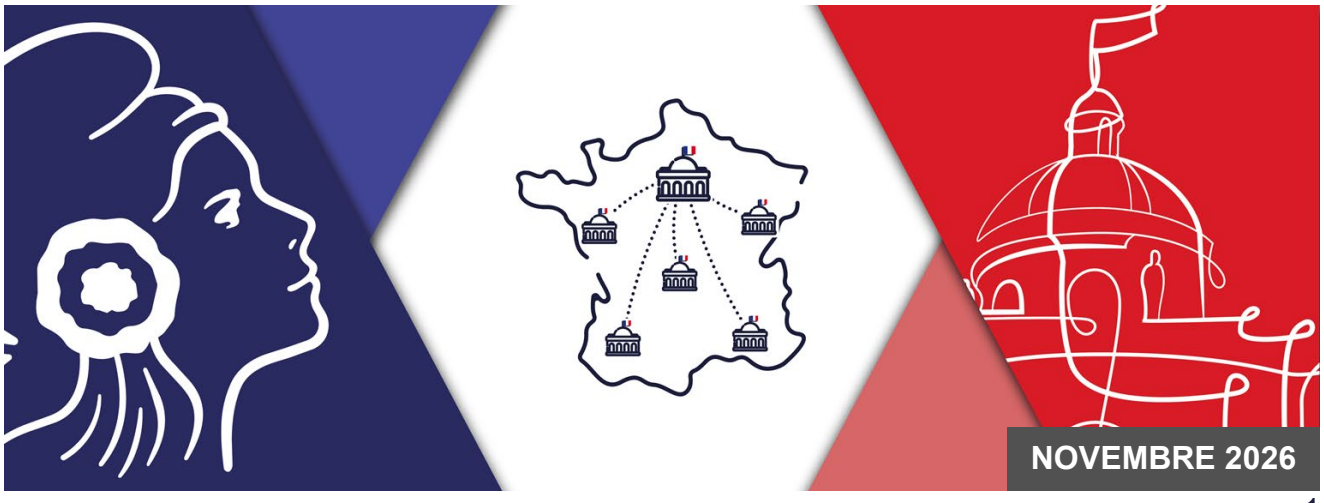

I. Une progression modérée des crédits qui ne permet pas de répondre à certains besoins essentiels de l'administration territoriale de l'État et du ministère de l'Intérieur

A. Une programmation 2023-2027 partiellement respectée

Alors que la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (LOPMI) 2023-2027 prévoyait un **doublement des crédits du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », hors dépenses de personnel**, ceux-ci sont passés en CP de **1 040,5 millions d'euros en LFI 2023 à 1 264,5 millions d'euros dans le PLF pour 2027** (+ 21,5 %, soit près de **30 points de pourcentage de moins que la trajectoire LOPMI**). Plusieurs facteurs l'expliquent : la rétrocession de crédits numériques vers les directions métiers, le rééchelonnement du paiement du site unique de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), et la mise à contribution du programme au nom des efforts budgétaires depuis 2025. Le **programme 354 « Administration territoriale de l'État », a en revanche respecté cette trajectoire**.

Comparaison de la trajectoire LOPMI et des crédits prévus pour 2027

(en millions d'euros de CP, hors CAS Pensions)

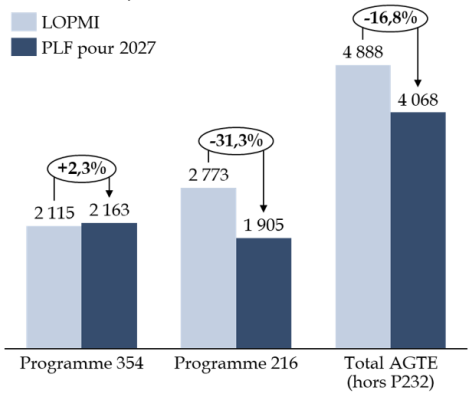

Source : commission des finances d'après les documents budgétaires.

Évolution des crédits par programme de la mission AGTE

(en millions d'euros et en CP, hors CAS Pensions)

		Exécution 2025	LFI 2026	PLF 2027	Évolution 2026/2027	Évolution en volume
354 - Administration territoriale de l'État	*AE*	2 681,53	2 789,62	2 867,34	2,79 %	77,72
	CP	2 642,74	2 739,05	2 754,60	0,57 %	15,55
232 - Vie politique	*AE*	112,14	299,56	587,02	95,96 %	287,46
	CP	109,04	300,93	587,98	95,39 %	287,06
216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	*AE*	1 683,59	1 906,99	1 768,77	- 7,25 %	- 138,22
	CP	2 026,33	2 041,57	2 174,12	6,49 %	132,55
Total de la mission	***AE***	**4 477,25**	**4 996,18**	**5 223,13**	**4,54 %**	**226,96**
	CP	**4 778,11**	**5 081,54**	**5 516,70**	**8,56 %**	**435,16**

Source : commission des finances d'après les documents budgétaires

B. Des effectifs en hausse, mais des emplois peu attractifs

Le projet de loi de finances prévoit **77 créations d'emplois au bénéfice de l'administration centrale du ministère** (dont 50 au profit de la **réinternalisation des compétences numériques**). Pour l'**administration territoriale de l'État (ATE), 70 créations d'emplois** sont prévues, portant à 364 le total des créations d'emplois sur la période 2023-2027 (dont 101 redéploiements internes au ministère), soit au-delà de l'objectif de 350 de la LOPMI.

Néanmoins, les emplois de l'ATE restent peu attractifs (en moyenne 3,89 % des postes de préfectures et sous-préfectures sont vacants), notamment dans les services de délivrance des titres d'identité et de séjour. **4 millions d'euros de nouvelles mesures catégorielles sont ainsi prévus pour 2027, pour entamer la convergence des rémunérations vis-à-vis des autres ministères** et accroître l'attractivité des emplois.

C. L'immobilier préfectoral : une rationalisation encourageante mais une rénovation d'ampleur à anticiper

Depuis 2022, les efforts de mutualisations entre services et l'abandons de baux privés ont permis une **diminution de 12,4 % des dépenses de loyers** (passant de 84,4 millions d'euros en 2022 à 74,0 en 2027), faisant également diminuer leur poids parmi les dépenses immobilières de l'administration territoriale de l'État (- 4,8 points pour atteindre 27,8 %).

Évolution de l'exécution des dépenses immobilières de l'administration territoriale de l'État (et prévisions pour 2026 et 2027)

(en millions d'euros)

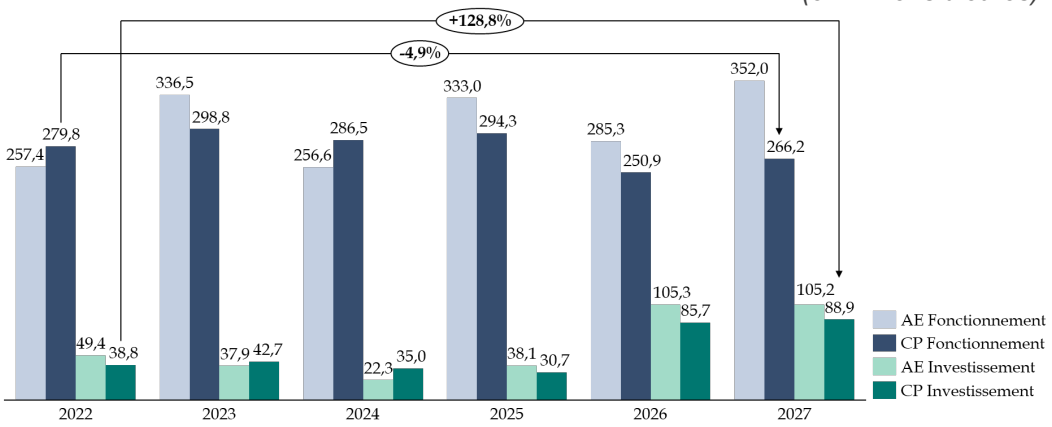

Source : commission des finances d'après les réponses au questionnaire budgétaire

Toutefois, **au regard des investissements nécessaires à la mise en conformité du parc avec les normes de rénovation énergétique, la progression des dépenses d'investissement de 2026 et 2027 semble limitée**. Alors que la foncière de l'État doit voir le jour en 2027 et que les cités administratives du Nord et de Normandie doivent lui être transféré, cela devrait se traduire par des **coûts supplémentaires, qui n'ont cependant pas été quantifiés, ce que le rapporteur spécial déplore**.

D. Les grands projets numériques et immobiliers du ministère de l'Intérieur constituent des priorités du programme 216, tandis que les autres politiques sont mises à contribution

La dynamique pour 2027 de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur est celle d'une **diminution des nouveaux engagements** (- 138 millions d'euros d'AE) et d'une progression des crédits de paiement (+ 133 millions d'euros) pour assurer la **poursuite de ses projets structurants** (dont **298,3 millions d'euros de CP pour le seul site unique de la DGSI**).

2027 doit ainsi voir le **Réseau Radio du Futur poursuivre son déploiement opérationnel : 73 millions d'euros** du programme 216 y sont ainsi consacrés en 2027 (AE=CP). Les efforts pour 2027 doivent également permettre la **modernisation numérique et la garantie de souveraineté des hébergements utilisés par le ministère** (16 millions d'euros d'AE et 15 millions d'euros de CP y sont consacrés en investissement), notamment en mettant en œuvre une **stratégie pluriannuelle de résilience des centres de données** (33 millions d'euros pour 2024-2027).

En revanche, les **crédits de la politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation, s'ils sont stables en CP (74,3 millions d'euros), diminuent en AE (- 11,7 %, soit 62,4 millions d'euros)**. Cela se traduit notamment par une diminution de moitié des nouveaux engagements en matière de vidéoprotection, au profit de la résorption des restes à payer des années précédentes.

II. L'organisation des élections de 2027 représente un coût prévisionnel de plus de 500 millions d'euros

Le coût prévisionnel de l'élection présidentielle de 2027 inscrit dans le projet de loi de finances est de **286,9 millions d'euros de CP**. Cette estimation tient compte de **82 millions d'euros d'économies** par la **réduction de moitié des feuillets des professions de foi** (- 68 millions d'euros) et la **suppression de l'envoi des bulletins de vote** au domicile des électeurs (- 14 millions d'euros).

L'**article 76**, rattaché à la mission AGTE prévoit pour les élections législatives :

- la **suppression de l'envoi des bulletins de vote au domicile des électeurs** (- 10,66 millions d'euros) ;
- la **dématérialisation complète de la propagande électorale** (bulletins et circulaires) et la **suppression du vote par correspondance sous pli fermé** pour les élections des députés des Français de l'étranger (- 5 millions d'euros environ).

+ 20 %

Augmentation du coût prévisionnel de l'élection présidentielle par rapport au coût réalisé de 2022 lié notamment à la **hausse des tarifs postaux (le nouveau marché conclu en 2025 prévoit de + 32 % à + 179 %, selon les délais d'acheminement)** et du nombre de candidats.

Source : réponses au questionnaire budgétaire

S'il est favorable à de telles mesures de rationalisation et d'économies concernant la propagande électorale, le rapporteur spécial encourage à la prudence dans leur mise en œuvre.

Réunie le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission. Par ailleurs, la commission des finances a proposé d'adopter l'article 76 sans modification.

Réunie à nouveau le jeudi 19 novembre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission a confirmé définitivement ses votes émis sur toutes les missions, tous les budgets annexes, tous les comptes spéciaux et les articles rattachés aux missions, ainsi que les amendements qu'elle a adoptés, à l'exception des votes émis pour les missions « Action extérieure de l'État », « Aide publique au développement », « Crédits non répartis », « Cohésion des territoires », « Culture », « Sécurités », « Travail, emploi et administration des ministères sociaux », ainsi que les comptes spéciaux et articles qui s'y rattachent.

POUR EN SAVOIR PLUS

La note de présentation de la mission



Thierry COZIC
Président
Sarthe
Socialiste, Écologiste et Républicain



Simon UZENAT
Rapporteur spécial
Morbihan
Socialiste, Écologiste et Républicain

secretariat.finances@senat.fr 01.42.34.23.28 www.senat.fr